

27 octobre 2022

**Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 753 900 francs destiné à l'aménagement et à la mise aux normes des ludothèques de la Ville de Genève.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 16 novembre 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Dorothee Marthaler Ghidoni, les 25 août et 15 septembre 2022. Les notes de séance ont été prises par M<sup>mes</sup> Alicia Nguyen et Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 753 900 francs destiné à l'achat de mobilier pour les ludothèques de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 753 900 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2025.

## **Séance du 25 août 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), et de M<sup>me</sup> Lara Cataldi Manzoni, adjointe de direction au DCSS*

M<sup>me</sup> Kitsos souligne que les ludothèques sont une clef de la cohésion sociale. C'est par le jeu que les enfants se développent.

Ce sont des lieux d'accueil et d'intégration pour les familles. En 2019, il y a eu 170 000 visites.

Le métier de ludothécaire s'est professionnalisé et les horaires ont été élargis le samedi.

Cette demande de crédit sert à avoir des infrastructures de qualité permettant un accueil digne de ce nom en améliorant le mobilier, la qualité sonore et la signalétique.

M<sup>me</sup> Widmer explique qu'un énorme engouement est constaté pour les ludothèques depuis plusieurs années.

Toutes sont ouvertes quinze heures au public et six heures aux institutions. Le réseau est maintenu grâce au ludobus, ainsi qu'aux journées de jeu.

Les ludothèques sont subventionnées à 100%, ce qui permet leur bon fonctionnement. Il s'agit d'une organisation à trois partenaires, la Ville qui subventionne et supervise le bon fonctionnement, les comités qui gèrent le lieu et finalement la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), qui s'occupe de l'administratif du personnel et est l'employeur formel.

Le budget de 2 900 000 francs couvre le salaire de 67 ludothécaires, dont douze sont en contrat à durée déterminée pour le ludobus.

L'enjeu de 2022-2023 est de stabiliser les horaires du samedi, au moins trois heures les lundis, ce qui est une plus-value pour les familles.

Le deuxième enjeu est la signature d'un contrat de prestation afin de définir un socle commun de prestations, afin de pouvoir harmoniser les horaires pendant les petites vacances.

La proposition concerne presque toutes les ludothèques, sauf celles de la Vieille-Ville et des Pâquis qui viennent d'être refaites, cela afin de repenser l'aménagement des espaces.

En 2014, un rapport d'évaluation de la prestation des ludothèques relevait que leurs locaux étaient trop petits et que le mobilier était vétuste et ne répondait pas aux normes anti-feu.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite n'a pas non plus encore été pensé.

Un architecte d'intérieur travaillera sur le projet et collaborera avec les ludothécaires. Il y aura un planning de l'aménagement et de l'organisation de l'espace, car il n'y a pas de réels travaux.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire remarque que les coûts dans la proposition datent de février 2020 et s'interroge sur leur validité. Il demande s'il faut s'attendre à un dépassement.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'il sera possible de calibrer ce dépassement s'il y en a un, mais elle ne connaît pas le montant éventuel.

Une commissaire demande si l'architecte d'intérieur sera un prestataire externe.

M<sup>me</sup> Widmer confirme et précise que le département a déjà travaillé avec eux.

M<sup>me</sup> Cataldi confirme qu'il est possible d'amener les jeux dont on ne se sert plus.

Une commissaire propose d'auditionner les représentants des ludothèques.

Par 9 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 UDC) contre 5 non (2 LC, 3 PLR) et 1 abstention (MCG) cette audition est acceptée.

## **Séance du 15 septembre 2022**

### *Audition de M<sup>me</sup> Anaï Ledermann, présidente de l'association Genève joue*

M<sup>me</sup> Ledermann se permet de faire une remarque: la bibliothèque du Centre et de la Vieille-Ville présente un risque et un danger au niveau des mezzanines.

Elle trouve génial que le Conseil municipal accède à un tel budget pour mettre à jour les ludothèques. Il n'y a pas vraiment de conformité ou de règles; c'est plus le bon sens qui prime en l'espèce.

Une commissaire demande si la faïtière a d'autres recommandations qu'elle aimerait amener à la réflexion sur ce projet.

M<sup>me</sup> Ledermann répond que tous les points essentiels ont été abordés.

Un commissaire demande si elle est intégrée de manière régulière au niveau de la discussion avec le DCSS.

M<sup>me</sup> Ledermann répond que c'est la première fois qu'elle est interpellée; elle est ravie et en remercie la commission.

Le commissaire demande si elle a des idées ou propositions à terme pour travailler sur la gouvernance au sein de ces ludothèques.

M<sup>me</sup> Ledermann ne pense pas avoir les compétences nécessaires mais pense que chaque responsable de ludothèque peut être à même de formaliser les besoins de leur clientèle et locaux.

Une commissaire propose d'auditionner le département de M<sup>me</sup> Perler car M<sup>me</sup> Ledermann a mis en lumière une problématique de sécurité.

La présidente propose de relater rapidement à M<sup>me</sup> Kitsos cette problématique de la sécurité en signalant ce qui a été entendu ce soir et en demandant si ce point peut être traité en urgence.

La proposition est acceptée par 12 oui (3 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG) contre 2 non (UDC, PLR).

#### *Prises de positions et votes*

Les Verts sont très heureux d'avoir entendu l'association des ludothèques qui a confirmé que la Ville a fait son travail en termes d'analyse des besoins, mais ils sont étonnés qu'il n'y ait pas de collaboration directe avec l'association des ludothèques. Les Verts sont pour cette proposition.

Le Parti socialiste soutiendra cette proposition. Les ludothèques occupent une place prépondérante dans la vie des enfants; elles garantissent l'accès au jeu et donc à l'apprentissage de tous les enfants, quelle que soit leur condition sociale. Ce sont des lieux qui se révèlent également importants pour la cohésion sociale d'un quartier, puisque ces espaces accueillent et accompagnent tous les publics à travers le jeu.

La proposition PR-1487 est acceptée à l'unanimité.